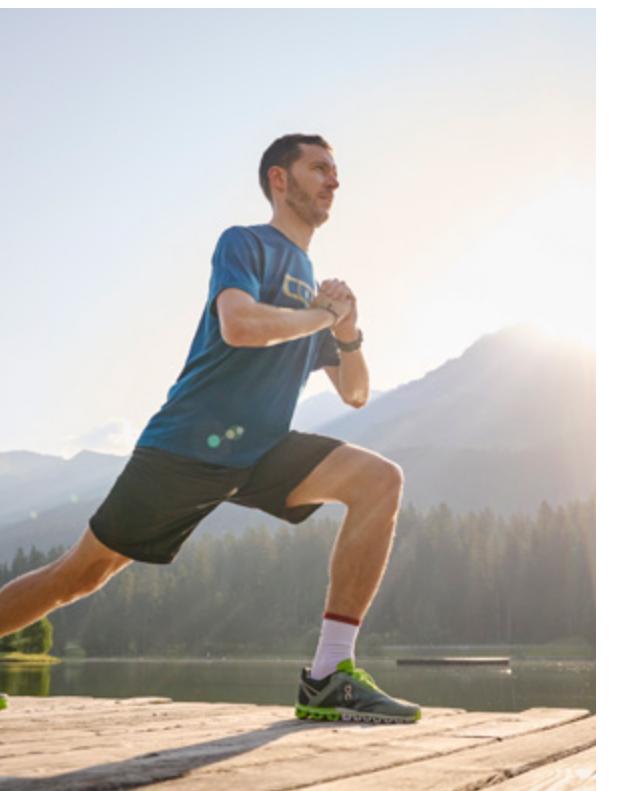




Vos avantages avec ÖKK

- Meilleure note pour le rapport qualité-prix – un double avantage pour vous**
Dans l'enquête réalisée par Comparis en 2025, ÖKK a reçu le titre de meilleure caisse-maladie et la meilleure note dans la catégorie rapport qualité-prix.
- Des conseils honnêtes et personnalisés**
De personne à personne: ÖKK prend le temps de vous écouter et de répondre à vos questions.
- Vous ne choisissez que les assurances dont vous avez besoin**
Vous pouvez composer vos assurances de base et complémentaires de manière flexible et individuelle.
- Remboursements en un temps record**
Pas de longs temps d'attente: vous avez la garantie d'être remboursé-e rapidement pour les prestations que vous avez payées.
- Toutes vos démarches en quelques clics:**
myÖKK est votre compagnon numérique intelligent
L'app myÖKK vous permet d'envoyer directement des factures et des justificatifs et de modifier vos données personnelles.
- Conseils de télémédecine 24 heures sur 24 avec Medgate**
Vous bénéficiez de conseils médicaux gratuits: pour les questions relatives à votre santé via Medgate et les urgences à l'étranger via la centrale d'alarme de ÖKK.
- Nous recommander en vaut la peine**
Pour chaque assurance souscrite, vous recevez jusqu'à 200 francs.



ÖKK1105f/09_25



Complétez votre couverture d'assurance par:

- ÖKK TOURIST**
L'assurance voyages pour des vacances sereines
- ÖKK TOURIST SUBITO**
La protection à court terme pour vos vacances
- ÖKK PROTECT**
La protection juridique en matière de santé
- ÖKK CAPITAL-RISQUE MALADIE**
La protection financière en cas d'invalidité ou de décès par suite de maladie
- ÖKK CAPITAL-RISQUE ACCIDENT**
La protection financière en cas d'invalidité ou de décès par suite d'accident
- ÖKK COMPENSA**
La protection financière en cas d'incapacité de travail

La garantie d'être assuré simplement avec ÖKK.

Aperçu des prestations



simpla
Une offre de ÖKK

L'assurance
à l'esprit grison.

ÖKK

APERÇU DES PRESTATIONS	DESCRIPTION DES PRESTATIONS	ASSURANCE DE BASE	ÖKK START	ÖKK HÔPITAL FLEX MINI**	ÖKK HÔPITAL FLEX**	ÖKK HÔPITAL DEMI-PRIVÉE**	ÖKK HÔPITAL PRIVÉE**	ÖKK HÔPITAL MONDE**	ÖKK HÔPITAL PRIVÉE ACCIDENTS**
HÔPITAL	Séjour, traitement et accouchement dans un hôpital en Suisse (hôpital répertorié ou conventionné)	Division commune (tarif du canton de domicile)	Division commune	Division commune ou demi-privée Participation aux coûts par année civile: Demi-privée 35%, jusqu'à CHF 4'500 Au max. CHF 4'500 par famille	Division commune, demi-privée ou privée Participation aux coûts par année civile: Privée 25%, jusqu'à CHF 4'500 Demi-privée 15%, jusqu'à CHF 1'500 Au max. CHF 4'500 par famille	Division demi-privée	Division privée	Division privée dans le monde entier	En cas d'accident ou de suites d'accidents (hors accouchement): division privée en Suisse
	Urgence à l'étranger	Jusqu'au double du tarif de la division commune du canton de domicile, dans l'UE selon les accords bilatéraux				Division commune: CHF 300 par jour	Division demi-privée: CHF 200 par jour Division commune: CHF 400 par jour	Division demi-privée: CHF 200 par jour	En cas d'accident: division privée dans le monde entier
	Remboursement en choisissant une division plus avantageuse en Suisse (à partir du 16 ^e anniversaire)					Division commune: CHF 300 par jour	Division demi-privée: CHF 200 par jour Division commune: CHF 400 par jour	Division demi-privée: CHF 200 par jour	En cas d'accident: division privée dans le monde entier
	Libre choix du médecin dans un hôpital en Suisse (hôpital répertorié ou conventionné)			En division demi-privée	En division demi-privée et privée	En division demi-privée	En division demi-privée et privée	En division demi-privée et privée dans le monde entier	En cas d'urgence, en division privée dans le monde entier Pour les suites d'accident, en division privée en Suisse
	Traitement psychiatrique en Suisse (clinique psychiatrique reconnue ou hôpital reconnu)	Division commune (tarif du canton de domicile)		Du 1 ^{er} au 90 ^e jour: division commune Du 91 ^{er} au 180 ^e jour: CHF 20 par jour (sur trois années civiles)	Du 1 ^{er} au 90 ^e jour: division commune ou demi-privée (participation aux coûts) ou privée (participation aux coûts) Du 91 ^{er} au 180 ^e jour: CHF 50 par jour* (sur trois années civiles)	Du 1 ^{er} au 90 ^e jour: division privée Du 91 ^{er} au 180 ^e jour: CHF 70 par jour* (sur trois années civiles)	Du 1 ^{er} au 90 ^e jour: division privée dans le monde entier Du 91 ^{er} au 180 ^e jour: CHF 90 par jour* (sur trois années civiles)	Du 1 ^{er} au 90 ^e jour: division privée dans le monde entier Du 91 ^{er} au 180 ^e jour: CHF 90 par jour* (sur trois années civiles)	En cas d'urgence, en division privée dans le monde entier Pour les suites d'accident, en division privée en Suisse
	Réadaptation stationnaire en Suisse (clinique de réadaptation reconnue)	Division commune (tarif du canton de domicile)		Division commune, jusqu'à 60 jours par année civile	Division commune ou demi-privée (participation aux coûts), jusqu'à 60 jours par année civile	Division commune, demi-privée (participation aux coûts) ou privée (participation aux coûts), jusqu'à 60 jours par année civile	Division demi-privée, jusqu'à 60 jours par année civile	Division demi-privée dans le monde entier, jusqu'à 60 jours par année civile	En cas d'accident: division privée, jusqu'à 60 jours par année civile
	Transports médicalement nécessaires à l'hôpital le plus proche ou actions de sauvetage et de dégagement Rapatriement en Suisse	50%, jusqu'à CHF 500 par année civile (transport) 50%, jusqu'à CHF 5'000 par année civile (sauvetage en Suisse); pas de prestations de rapatriement		CHF 50'000 par année civile, franchise de CHF 100 par cas	CHF 30'000 par année civile*	CHF 30'000 par année civile*	CHF 30'000 par année civile*	CHF 100'000 par année civile*	En cas d'accident: CHF 50'000 par année civile (en complément à ÖKK START)
TRANSPORT, SAUVETAGE, RECHERCHE	Actions de recherche			CHF 20'000 par année civile	CHF 10'000 par année civile*	CHF 10'000 par année civile*	CHF 10'000 par année civile*	CHF 10'000 par année civile*	En cas d'accident: CHF 10'000 par année civile (en complément à ÖKK START)
	Frais de déplacement pour suivre un traitement médical dès 30 km (transports publics)			90%, jusqu'à CHF 100 par année civile	90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*	90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*	90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*	90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*	En cas d'accident: 90%, CHF 300 par année civile (en complément à ÖKK START)
	Frais de déplacement pour se soumettre à une dialyse, radiothérapie ou chimiothérapie dès 30 km (transports publics)			En plus des frais de déplacement indiqués ci-dessus 90%, jusqu'à CHF 300 par année civile	En plus des frais de déplacement indiqués ci-dessus 90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*	En plus des frais de déplacement indiqués ci-dessus 90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*	En plus des frais de déplacement indiqués ci-dessus 90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*	En plus des frais de déplacement indiqués ci-dessus 90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*	En plus des frais de déplacement indiqués ci-dessus 90%, jusqu'à CHF 300 par année civile*
	Urgence à l'étranger	Jusqu'au double du tarif en vigueur dans le canton de domicile, dans l'UE selon les accords bilatéraux		100%	ÖKK NATURE MINI	ÖKK NATURE MIDI	ÖKK NATURE PLUS		
TRAITEMENT MÉDICAL	Traitements dispensés par des médecins et des chirurgiens	En Suisse: 100%				A l'étranger: 80%, jusqu'à CHF 5'000 par année civile. Franchise: CHF 300 par année civile			
	Vasectomie et ligature des trompes, en ambulatoire ou stationnaire	50%, jusqu'à CHF 1'000							
MÉDECINE ALTERNATIVE	Traitements de médecine alternative dispensés par des médecins et des thérapeutes reconnus	Acupuncture, médecine anthroposophique, médecine chinoise, homéopathie et phytothérapie dispensées par des médecins disposant d'une formation appropriée		80%, jusqu'à CHF 1'000 par année civile Franchise: CHF 300 par année civile	80%, jusqu'à CHF 5'000 par année civile Franchise: CHF 300 par année civile	80%, jusqu'à CHF 10'000 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl. Franchise: CHF 300 par année civile			
	Autres méthodes thérapeutiques (traitement dispensé par des médecins et des thérapeutes non reconnus)				50%, jusqu'à CHF 500 par année civile	50%, jusqu'à CHF 1'000 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl. (en combinaison avec ÖKK HÔPITAL MONDE dans le monde entier)			
	Remèdes naturels			80%, jusqu'à CHF 300 par année civile	80%, jusqu'à CHF 2'000 par année civile	80%, jusqu'à CHF 4'000 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl. (en combinaison avec ÖKK HÔPITAL MONDE dans le monde entier)			
AIDES VISUELLES	Lunettes et lentilles de contact	CHF 180 par année civile (jusqu'au 18 ^e anniversaire)		CHF 80 par année civile dans le monde entier		CHF 80 par année civile dans le monde entier* (cumulable sur deux années dans la mesure où aucune prestation n'a été perçue la première année)	CHF 200 par année civile dans le monde entier* (cumulable sur deux années dans la mesure où aucune prestation n'a été perçue la première année)		
	Correction de la vue au laser (à partir du 18 ^e anniversaire)					CHF 500 dans le monde entier, frais uniques			
MOYENS AUXILIAIRES	Prise en charge des coûts des moyens auxiliaires	Selon la liste des moyens et appareils		50%, jusqu'à CHF 300 par année civile (prescrits par un médecin et selon la liste de ÖKK)				ÖKK PRÉVENTION	
PRÉVENTION	Examen gynécologique préventif	Un examen tous les trois ans						90% d'un examen par année civile, dans la mesure où aucune prestation de l'assurance de base n'est allouée au cours de cette année civile	
	Check-up et examens urologiques préventifs							90%, jusqu'à CHF 300 par année civile	
	Vaccination	Selon l'ordonnance sur les prestations						90%, jusqu'à CHF 200 par année civile	
	Compte «santé»: domaines famille, alimentation, activité physique et autre prévention				ÖKK SMILE 1'000	ÖKK SMILE 1'500	ÖKK SMILE 3'000	50%, jusqu'à CHF 300 par domaine (chèque sport dans le cadre de «Activité physique»: 100%, jusqu'à CHF 100); CHF 500 par année civile pour tous les domaines	
TRAITEMENTS DENTAIRES	Traitement dentaire (selon les tarifs des assurances sociales)	Maladie du système de la mastication, accident dentaire							
	Traitement d'orthodontie (selon les tarifs des assurances sociales)			70%, jusqu'à CHF 10'000 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl.*					
	Extraction des dents de sagesse (selon les tarifs des assurances sociales)			90%, pays limitrophes de la Suisse incl.*					
	Examen de contrôle et prophylaxie (selon les tarifs des assurances sociales)			CHF 60 par année civile, pays limitrophes de la Suisse (jusqu'au 25 ^e anniversaire)	CHF 100 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl.*	CHF 100 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl.*	CHF 100 par année civile, pays limitrophes de la Suisse incl.*	ÖKK PARENTS	
MATERNITÉ	Cours de préparation à l'accouchement, conseils en allaitement, gymnastique pré- et postnatale	Préparation à l'accouchement avec des sage-femmes: CHF 150 Conseils en allaitement dispensés par des sage-femmes: 3 séances. Pas de prestations pour la gymnastique postnatale						CHF 200 par grossesse Pas de prestations pour les conseils en allaitement	
	Chambre familiale en cas d'accouchement dans un hôpital (hôpital répertorié ou conventionné)							CHF 200 par jour	
	Accouchement dans une maison de naissance reconnue (ne figurant pas sur la liste cantonale des hôpitaux)			CHF 40 par jour, jusqu'à CHF 400 par année civile				90%, jusqu'à CHF 1'000 par accouchement	
	Aide-ménagère après un accouchement à l'hôpital (sur ordonnance médicale), aide-ménagère après un accouchement à domicile ou un accouchement ambulatoire (sur ordonnance médicale)							CHF 60 par jour, jusqu'à CHF 600 par année civile* CHF 60 par jour, jusqu'à CHF 840 par année civile*	
SOINS ET AIDE À DOMICILE	Indemnité d'allaitement							CHF 150 par enfant	
	Rooming-in (accompagner l'enfant ou l'emmener avec soi durant la nuit, jusqu'au 12 ^e anniversaire)							CHF 150 par jour	
SOINS ET AIDE À DOMICILE	Soins médicaux à domicile (sur ordonnance médicale)	Examen, traitement, soins (dispensés par une institution reconnue)		CHF 40 par jour, jusqu'à CHF 400 par année civile					
	Aide-ménagère (sur ordonnance médicale)							CHF 40 par jour, jusqu'à CHF 600 par année civile en cas de garde d'un enfant jusqu'au 12 ^e anniversaire*	
MÉDICAMENTS	Médicaments (sur ordonnance médicale)	Selon la liste des médicaments et des spécialités		Médicaments hors liste: 90%, jusqu'à CHF 20'000 par année civile					
CURES	Cure de convalescence et cure balnéaire (sur ordonnance médicale)	Traitements médicaux							
	Cure de convalescence, séjour (sur ordonnance médicale)			CHF 50 par jour, jusqu'à 21 jours par année civile					
	Cure balnéaire, séjour (sur ordonnance médicale)			CHF 30 par jour, jusqu'à 21 jours par année civile					
	Stations thermales (sur ordonnance médicale)			50%, jusqu'à 12 entrées par année civile					
PSYCHOTHERAPIE NON MÉDICALE	Psychothérapie ambulatoire dispensée par des psychothérapeutes qualifiés, mais non-médecins							Les Conditions générales d'assurance de ÖKK LIVE sont déterminantes pour l'octroi des prestations.	
	Psychothérapie en séjours/traitement en division demi-privée et privée d'un hôpital en Suisse, veuillez consulter la liste des hôpitaux et des médecins agréés avec prise en charge limitée ou exclue: oekk.ch/listes-negatives-hopitaux			Psychothérapies prescrites par un médecin auprès de thérapeutes reconnus par la LAMal	50%, jusqu'à CHF 1'000 par année civile			* En complément aux prestations de ÖKK START	